

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°19

FINANCES LOCALES (7.5)

**Subventions aux associations :
Exercice 2018**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902958-20180327-DELIB19CM270318-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hazebrouck s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt et un mars deux mille dix-huit.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 32

Présents : 27 jusqu'à la question 2 puis 28 à compter de la question 3

Pouvoirs : 4

Absent : 1 jusqu'à la question 2

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

Adjoints

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL (Arrivé à 19h25, prend part aux votes à compter de la question 3), Mme CARPENTIER,

Conseillers Municipaux Délégués

M. BELLEVAL, M. Gaël DUHAMEL, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, Mme LARRIDON, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, Mme MACOU, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,

Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
Mme BRISBART	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Burghelle
M. DEWYNTER	qui a donné pouvoir	à Mme Reynaert

ABSENT :

M. MECHENTEL jusqu'à la question 2.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2018 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2018,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent bien au développement d'actions d'intérêt local,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu le rapport de monsieur Fabrice PERLEIN, adjoint au Maire délégué aux Finances

- De bien vouloir accorder, au titre de l'année 2018, les subventions aux associations suivant le document annexé à la présente délibération

étant entendu que ces dépenses sont inscrites au budget de la Commune (chapitre 65, sous l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"),

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

* à verser les subventions à ces associations qui pourront être réglées périodiquement (étant également entendu qu'il convient de prendre en considération la délibération du 14 décembre 2017 afférente au versement d'acomptes à certaines associations)

* à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (notamment les conventions portant sur les modalités d'attribution de ces subventions).

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ACCEPTÉ à L'UNANIMITÉ

(29 voix pour, Mme Macou, Mme Veit-Torrez et M. Labitte ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

**POUR COPIE CONFORME
Le MAIRE d'HAZEBROUCK,**




Bernard DEBAECKER